

Ministère de la culture et de la communication

Concours interne de chargé d'études documentaires

SESSION 2016

Épreuve orale d'admission n°1

17-DEC4-05275

Conversation avec le jury ayant pour point de départ le commentaire d'un texte relatif au monde contemporain, portant sur un sujet d'ordre culturel et social.

(Préparation : 20 minutes ; durée : 20 minutes ; coefficient 3)

SUJET n°19

<http://www.club-innovation-culture.fr/musee-beaux-arts-rouen-public-commissaire-exposition/>

Pour la première fois en France, au Musée des Beaux-Arts de Rouen, le public devient commissaire d'une exposition

Posté par [admin](#) dans [ACTUALITÉS](#), [Beaux-Arts](#), [Exposition](#), [France](#), [Implication du public](#), [Musée](#) sur 18/09/2016 16:20 / [Aucun commentaire](#)

Créé en 2012 au Musée des Beaux-Arts de Rouen, *Le Temps des collections* a inauguré une nouvelle façon de présenter les collections permanentes, en ouvrant le musée à d'autres regards. Créateurs, chercheurs ou personnalités se sont succédé pendant quatre saisons pour puiser dans les réserves et dans plus de 500 œuvres afin de composer une quarantaine d'expositions. Pour la cinquième édition, c'est le visiteur qui endosse ce rôle pour préparer une exposition qui aura lieu du 25 novembre 2016 au 21 mai 2017.



À l'occasion de sa cinquième édition, *Le Temps des collections* s'enrichit d'une opération gratuite et sans inscription : *La Chambre des visiteurs*. Après Christian Lacroix, Olivia Putman, Laure Adler et Agnès Jaoui, c'est cette fois-ci au public que sont confiées les clefs des réserves.

La Chambre des visiteurs permet de choisir les œuvres que l'on souhaite découvrir. Du 17 septembre 2016, lors des Journées du Patrimoine, jusqu'au 31 octobre 2016, le visiteur peut voter, selon le principe du suffrage universel, pour désigner qui, parmi plus de **50 artistes** et **72 œuvres**, sera exposé dans une salle spécialement dédiée à cet effet. Deux procédés permettent de participer :

- Au Musée des Beaux-Arts de Rouen, le visiteur découvre les reproductions de toutes les œuvres dans la salle dédiée et choisit celles qu'il désire voir accrochées pour l'exposition.
- Sur le [site internet](#) de l'opération, l'internaute choisit chaque jour trois œuvres, puis vote pour le nom de la salle d'exposition en novembre. De plus, sur les réseaux sociaux, des anecdotes sur les œuvres, les artistes, le musée, les coulisses de l'opération ou les secrets des réserves sont accessibles.

TOP
de la semaine



FLOP
de la semaine



VOTER

COMMENT VOTER

Cet automne, le commissaire d'exposition, c'est vous !

Parmi les 72 œuvres sorties de l'ombre des réserves, choisissez celles qui auront l'honneur d'être exposées lors de cette cinquième édition du *Temps des collections*. Seules les plus plébiscitées pourront être accrochées en salle, alors à vos votes !

COMMENT VOTER

Une implication tout au long du processus

Le public n'est pas seulement invité à choisir les œuvres qui seront exposées. Du 31 octobre au 25 novembre 2016, il peut aussi devenir acteur de l'événement en participant au montage de l'exposition.

Les votants peuvent s'inscrire à différentes activités organisées par le service des publics : écriture des futurs cartels, choix du nom de la salle d'exposition, participation à l'accrochage des œuvres. Sur le site internet, il est également possible de gagner une visite des réserves du musée et du cabinet des dessins ou de recevoir des invitations pour la soirée d'inauguration.

Rendez-vous pour cette exposition co-créée par le public **du 25 novembre au 21 mai 2017**.

Ministère de la culture et de la communication

Concours interne de chargé d'études documentaires

SESSION 2016

Épreuve orale d'admission n°1

17-DEC4-05275

Conversation avec le jury ayant pour point de départ le commentaire d'un texte relatif au monde contemporain, portant sur un sujet d'ordre culturel et social.

(Préparation : 20 minutes ; durée : 20 minutes ; coefficient 3)

SUJET n°20

Les publics dits « empêchés » encore trop éloignés des bibliothèques

Publié le 08/02/2017 • Par Nathalie Levray • La Gazette des communes

Une étude du Credoc dresse l'état des lieux des actions menées par les bibliothèques auprès des personnes handicapées, emprisonnées ou hospitalisées. Les communes sont très engagées, mais les marges de progression sont importantes.

Chiffres-clés

- 87% des BM et 75% des BDP interviennent auprès des publics empêchés
- 46% des BM et 60% des BDP ont des agents spécialement formés

(Sources : Credoc, ministère de la Culture)

Ces chiffres, issus de l'étude « *Lecture publique et publics empêchés* », réalisée par le Credoc (Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie) pour le ministère de la Culture et publiée le 25 janvier 2017, semblent, à première vue, refléter une situation satisfaisante. Cependant, à la lecture du détail des actions et des partenariats, il apparaît qu'il est possible de faire mieux.

Engagement des collectivités territoriales

Pour intervenir auprès des personnes handicapées, des individus privés de liberté et des personnes en établissements publics de santé, l'Etat « s'appuie sur l'engagement des collectivités territoriales, ainsi que sur les 16 000 bibliothèques et points d'accès au livre ».

Mais, si des actions en faveur de l'accès au livre et à la lecture des publics empêchés sont développées, celles-ci « ne sont actuellement ni homogènes sur le territoire, ni généralisées ». Ce sont principalement les personnes atteintes d'un handicap qui bénéficient de ce service public de la lecture (dans 80 % des bibliothèques municipales [BM] et 50 % des bibliothèques départementales de prêt [BDP]). Le public en établissement de santé n'est une cible que dans 62 % des BM et 40 % des BDP, et celles emprisonnées dans 55 % des BM et la moitié des BDP.

87 % des BM ont mis en place au moins une action



80 %

pour des publics
en situation
de handicap



62 %

pour des publics
en établissement
de santé



55 %

pour des publics
sous main
de justice

(Source :
Credoc)

Quatre freins identifiés

Le Credoc a cerné les difficultés rencontrées, qui sont de quatre ordres différents :

- faiblesse des moyens humains
- insuffisance des moyens financiers
- absence de formalisation des projets
- mauvaise identification des besoins

Le développement d'actions en direction des publics empêchés est entravé par l'insuffisance des moyens humains dans 9 bibliothèques sur 10, qu'il s'agisse de personnel dédié, ou de sensibilisation ou de formation. Moins de la moitié des BM (46 %) et les deux tiers des BDP ont au moins un membre de leur équipe formé.

Plus du tiers des répondants consacrent moins de 1 000 € par an, soit moins de 2 % du budget total de fonctionnement des BM dans plus de sept cas sur dix. Ce sont les BM les plus modestes ou situées dans les communes les plus petites qui agissent le moins.

L'étude fait en outre état d'une absence de formalisation des actions, tant en interne et qu'avec les partenaires. Enfin, l'identification des besoins des publics empêchés reste insatisfaisante.

Les clés de la réussite

A partir d'entretiens réalisés en face-à-face ou à distance auprès de 38 personnes intervenant dans 15 bibliothèques représentatives, deux leviers de développement sont identifiés :

- l'impulsion politique forte de la collectivité, notamment par l'inclusion de l'objectif dans le projet d'établissement ou dans le « projet culturel, scientifique, économique et social » ;
- et une implication personnelle des agents, notamment par l'« appel au volontariat ».

Pour garantir « l'égalité de toute la population devant le service public de la lecture », l'étude préconise par ailleurs de sensibiliser et de former les agents, de développer la médiation, de construire des partenariats et de les conventionner, de communiquer davantage et de mobiliser les dispositifs nationaux existants :

- la dotation générale de décentralisation, ;
- et les aides à la diffusion pour les publics empêchés, que propose le Centre national du livre.

Les démarches de diagnostic et d'évaluation sont aussi à encourager.

Des exemples de bonnes pratiques, accessibles en ligne, et une convention type de partenariat figurent en annexe de l'étude.

Ministère de la culture et de la communication

Concours interne de chargé d'études documentaires

SESSION 2016

Épreuve orale d'admission n°1

17-DEC4-05275

Conversation avec le jury ayant pour point de départ le commentaire d'un texte relatif au monde contemporain, portant sur un sujet d'ordre culturel et social.

(Préparation : 20 minutes ; durée : 20 minutes ; coefficient 3)

SUJET n°21

Comment Paris va rénover trois de ses grandes églises

LAURENCE ALBERT

La Madeleine, Saint-Augustin, Saint-Eustache : la capitale lance un ambitieux plan de modernisation. Mais les bâches publicitaires, qui aident à le financer, font débat.

Aucune photo en sous-vêtements sur la façade de l'église de la Madeleine. Ce vendredi 20 janvier, le verdict de la mairie de Paris est tombé. Les annonceurs, qui se pressent pour figurer sur la bâche géante entourant le monument, n'ont donc d'autre alternative que de revoir leur copie. Ou renoncer. Ne s'installe pas qui veut sur la façade de la célèbre église parisienne. Même lorsqu'elle est en travaux. Et même lorsqu'il s'agit de financer, via cet affichage publicitaire, sa coûteuse rénovation.

« Il faut respecter la sacralité du monument. Nous avons mis tous les verrous possibles. Nous ne ferons pas comme en Italie, où l'affichage a créé des polémiques », assure Pierre-Henry Colombier, cheville ouvrière du projet de rénovation à la mairie.

Trois monuments

Paris est la première ville française à financer la rénovation de ses églises en apposant des bâches publicitaires sur les échafaudages pendant les travaux. Elle a fait voter l'an passé un ambitieux plan de rénovation culturelle, dans lequel figurent trois « monuments » : la Madeleine (rénovation des façades nord-est), Saint-Augustin, dont les parements et la façade ont été altérés (5 millions d'euros de travaux), et Saint-Eustache, déjà rénovée en 2009, mais dont la façade sud doit être rajeunie.

À l'écot de la ville (80 millions d'euros) s'ajoute celui de l'État (11 millions). Les financements privés s'élèvent à 19 millions d'euros. Les trois bâches apposées à la Madeleine, Saint-Augustin, et bientôt Saint-Eustache, rapportent 1 million d'euros chacune à la ville. *« De quoi financer des travaux supplémentaires et non*

réduire sa participation », précise Pierre-Henry Colombier. La capitale s'est saisie d'une possibilité offerte depuis 2005 par la loi sur les monuments historiques. Trois conditions doivent être remplies : que le monument soit classé, que 100 % de la somme aille à la rénovation, et que la publicité ne recouvre que 50 % de la bâche. Jusqu'à présent, à Paris, seuls quelques monuments (Palais de justice, Panthéon) avaient été recouverts de la sorte. Votée par le Conseil de Paris, cette décision inédite a fait grincer des dents chez les écologistes et les défenseurs du patrimoine.

« Bien sûr qu'il faut des travaux car les églises sont en mauvais état. Mais que l'on ne me dise pas que Paris n'a pas les moyens ! Ces bâches, bien supérieures aux 4×3 traditionnels, constituent le plus grand espace publicitaire de la ville. C'est une pollution visuelle d'autant plus forte que ces monuments sont très bien situés. Et paradoxalement, cela profite aux riches car ces bâches ne sont possibles que sur des monuments classés : les petites villes, pourtant moins riches, ne peuvent pas y recourir. Il y a donc une rupture d'égalité », relève Alexandre Gady, le patron de l'association Sites et Monuments. À Paris, seuls 48 des 96 lieux de cultes appartenant à la ville sont classés. Tous n'auront donc pas la possibilité d'avoir une bâche. Option, que, de toute façon, la ville n'entend pas saisir. *« Pour nous, ce n'est pas une pollution visuelle. Mais ce n'est pas une fin en soi. Pour l'instant, même si certains lieux s'y prêtent, aucun autre projet de rénovation dans la mandature ne comporte un plan de financement par une bâche »,* conclut Pierre-Henry Colombier.

Laurence Albert

Ministère de la culture et de la communication

Concours interne de chargé d'études documentaires

SESSION 2016

Épreuve orale d'admission n°1

17-DEC4-05275

Conversation avec le jury ayant pour point de départ le commentaire d'un texte relatif au monde contemporain, portant sur un sujet d'ordre culturel et social.

(Préparation : 20 minutes ; durée : 20 minutes ; coefficient 3)

SUJET n°22

La « Victoire de Samothrace » sortie de soins intensifs

LE MONDE | 02.04.2015 à 09h55 • Mis à jour le 02.04.2015 à 13h09 | Par **Florence Evin**

Huit millions de visiteurs vont à la rencontre, chaque année, de la *Victoire de Samothrace*, l'une des trois icônes du Musée du Louvre, avec la *Joconde* et la *Vénus de Milo*. Toilettée de frais, après dix mois de soins intensifs, elle rayonne d'une beauté retrouvée. Au fil des ans, cette déesse ailée célébrant une victoire navale, chef-d'œuvre de marbre blanc, s'était encrassée, et les repeints des précédentes restaurations avaient vieilli.

Elle règne, de nouveau, en majesté, en haut du monumental escalier Daru. L'éclairage a été revu, des spots dissimulés dans les verrières simulant la lumière solaire ravivent encore son éclat. Chaque élément de ce monument de 29 tonnes et de 5 mètres de haut a été démonté pour être nettoyé, restauré et réajusté : les six blocs de la statue sculptés dans le marbre blanc de Paros, comme les vingt-trois blocs composant le bateau en marbre gris bleu veiné provenant de Rhodes. En 1933, un socle avait été ajouté sous ses pieds. Il a été supprimé, ce qui redonne une dynamique à l'allégorie.

Sensualité torride

Ces travaux, d'un montant total de 4 millions d'euros, en partie financés par le mécénat populaire, ont permis de lever quelques-unes des énigmes qui entourent la statue. Quelle est la bataille navale ainsi célébrée ? Qui en est le commanditaire ? Quel artiste a sculpté ce chef-d'œuvre absolu de l'époque hellénistique ?

Ludovic Laugier, l'un des deux commissaires de l'exposition que lui consacre le Louvre, avance une hypothèse : « *Il pourrait s'agir de la bataille navale gagnée par les Rhodiens, alliés des Pergaméniens et des Romains, celle de Sidè – en 190 av. J.-C. –, contre Antiochos III.* » D'un point de vue stylistique, la *Victoire de Samothrace*, « *c'est l'autel de Zeus à Pergame et ses 120 mètres de frise en très haut-relief* », datant de la même époque. « *Même bouillonnement des drapés, même vivacité dans le traitement des ailes, des plumes, du corps en transparence sous le chiton* », ajoute le commissaire. Cette tunique diaphane, nouée sous la poitrine, colle à la peau du modèle symbolisant la victoire. Sensualité torride d'une déesse qui se livre, saisie sur le vif par un sculpteur anonyme.

Le mystère ne s'arrête pas là. Cette Niké (déesse grecque de la victoire) a été découverte à Samothrace, île du nord de la mer Egée, proche du rivage thrace. Une montagne qui tombe dans la mer, sans port naturel. En 1883, Charles Champoiseau, vice-consul de France, amateur d'archéologie et amoureux d'une Thrace, y explore un sanctuaire antique à

l'abandon.

Un culte à mystères

A l'écart du champ de ruines, en surplomb du sanctuaire, il est intrigué par un bloc de marbre à moitié enterré : « *Nous avons trouvé une femme, un corps sans tête, sans bras* », écrit-il. Il envoie le tout en caisses par bateau – deux cents blocs mutilés arriveront au Louvre. Et laisse sur place « *vingt morceaux très bizarres* » : ce sont ceux du navire qu'il expédiera ultérieurement.

Ce sanctuaire était dédié aux Cabires, les Grands Dieux d'un culte à mystères auquel hommes et femmes de toutes conditions, citoyens libres comme esclaves, pouvaient être admis, à l'exception des criminels coupables d'un crime de sang.

Le rituel d'un jour et d'une nuit, avec libations, sacrifices et danses, yeux bandés, protégeait des dangers et des périls en mer. Il devait sa célébrité à Philippe II de Macédoine – père d'Alexandre le Grand, qui tomba amoureux d'Olympias, future mère de ce dernier, alors que tous deux recevaient l'initiation. Parmi les arbres, il reste des blocs de marbre éparpillés, un pan de colonnade et les pierres circulaires de la rotonde d'Arsinoé, la plus grande du monde grec, dont une simulation évoque, au Louvre, l'original.

Ministère de la culture et de la communication

Concours interne de chargé d'études documentaires

SESSION 2016

Épreuve orale d'admission n°1

17-DEC4-05275

Conversation avec le jury ayant pour point de départ le commentaire d'un texte relatif au monde contemporain, portant sur un sujet d'ordre culturel et social.

(Préparation : 20 minutes ; durée : 20 minutes ; coefficient 3)

SUJET n°23

La sauvegarde d'Oradour est-elle menacée ?

Modifié le 27/09/2013 à 00:43 | Publié le 24/04/2013 à 08:31



• La grange, où cinq hommes sont parvenus à se sauver, est l'un des symboles du martyr d'Oradour. | Photo : archives Ouest-France

Pierrick BAUDAIS.

Le maire d'Oradour-sur-Glane, village martyr de Haute-Vienne, classé monument historique, s'inquiète. Les bâtiments de la rue centrale sont préservés. Mais à l'écart, des pans de murs s'effondrent.

Le village martyr d'Oradour-sur-Glane pourra-t-il être préservé dans son intégralité ? Chaque année, l'eau, le vent et le froid effacent un peu plus ces bâtisses, témoins fatigués de l'horreur nazie.

Le 10 juin 1944, dans ce village, une unité de Waffen SS massacra 642 hommes, femmes et enfants. Puis mit le feu aux corps et aux maisons.

Depuis 1946, l'ensemble des ruines est classé monument historique et préservé par l'État qui consacre, chaque année, environ 150 000 € à l'entretien des lieux. « **Cela permet surtout de consolider les façades situées le long de la rue principale** », note le maire, Raymond Frugier.

« **Pas d'alerte grave** »

Près de 70 ans après le massacre, ces sommes ne suffisent pas à maintenir les quelque 380

bâtiments de l'ancien village. « **À une centaine de mètres de la rue centrale, des pans de murs s'effondrent** », déplore le maire. « **Cela ne date pas d'aujourd'hui. Mais c'est vrai que les ruines actuelles sont bien moins hautes qu'il y a trente ou cinquante ans** », confirme Claude Milord, le président de l'association des Martyrs d'Oradour.

D'où l'interrogation du maire : « **À l'avenir, aura-t-on les moyens financiers de sauvegarder l'ensemble ?** » L'élu le souhaite pour des questions de mémoire et de sécurité.

Dans ce village, qui accueille 300 000 visiteurs par an, des barrières interdisent déjà l'accès à certaines demeures. Mais Raymond Frugier semble avoir des doutes et pose les questions qui fâchent.

Si seule une partie du village est sauvegardée, quels bâtiments conserver ? « **L'église évidemment.** » C'est là que furent regroupés et tués les femmes et enfants. Et c'est par un vitrail de l'édifice que s'échappa la seule rescapée du massacre, Marguerite Rouffanche.

Il y a aussi « **la grange** » d'où cinq hommes sont parvenus à sortir. L'association des Martyrs d'Oradour souhaite que l'ensemble du site soit sauvegardé. « **Rien ne remplace ce que l'on voit. Les nouvelles générations ne savent pas ce qui s'y est passé** », insiste Claude Milord.

Le centre de mémoire, ouvert en 1999, ne parvient à attirer que la moitié des visiteurs du village. Dans l'immédiat, la direction des Affaires culturelles du Limousin tente d'apaiser les craintes. Elle restaure en priorité les secteurs les plus visités.

Mais « **nous sommes très vigilants à l'ensemble des lieux. Il n'y a pas d'alerte sanitaire grave** ».

Autres villages martyrs. À Lidice, en République Tchèque, une vaste sculpture rappelle le massacre. À Katyn, en Biélorussie, des murets symbolisent le village.

Ministère de la culture et de la communication

Concours interne de chargé d'études documentaires

SESSION 2016

Épreuve orale d'admission n°1

17-DEC4-05275

Conversation avec le jury ayant pour point de départ le commentaire d'un texte relatif au monde contemporain, portant sur un sujet d'ordre culturel et social.

(Préparation : 20 minutes ; durée : 20 minutes ; coefficient 3)

SUJET n°24

Les trois âges historiques du patrimoine

Pierre NORA

Notre génération aura connu, somme toute, trois âges du patrimoine. C'est à la fin des années 1970 qu'on est passé soudainement, sans trop le savoir, du premier au deuxième. L'année dite « du patrimoine » pourrait en représenter la date symbolique centrale. Il faut, autour de cette date, regrouper une quantité d'indicateurs, tous significatifs de l'investissement nouveau qui s'opère sur cette notion, notamment :

- la création d'une Direction du patrimoine, sous la houlette de Jean-Philippe Lecat, alors ministre de la Culture ;
- plus profondément encore, la modification officielle du décret des attributions du ministère au moment de l'arrivée de Jack Lang en 1981. Le décret qui datait de Malraux donnait pour première mission au ministre d'État « de rendre accessibles les œuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France, au plus grand nombre possible de Français » et « d'assurer la plus vaste audience à notre patrimoine culturel ». Le ministre de la Culture est désormais chargé principalement de « préserver le patrimoine national, régional ou des divers groupes sociaux pour le profit commun de la collectivité tout entière ». On mesure la différence ;
- l'article fameux d'André Chastel et de Jean Pierre Babelon qui établit la généalogie historique de la notion¹ jusqu'à la création de l'Inventaire général des richesses historiques et esthétiques de la France et débouche précisément sur les dimensions incertaines et non maîtrisables qu'est en train de prendre la notion ;
- la création du musée des Arts et Traditions populaires, qui cristallise le grand mouvement de l'ethnologie rurale et qui est, à mon sens, l'axe sur lequel bascule la notion.

1. Jean-Pierre BABELON, André CHASTEL, *la Notion de patrimoine*. Paris, Éditions Liana Levi, 2000, 172 p. (première parution 1980, *Revue de l'art*, n° 49).

Le patrimoine change de sens. Jusque-là, il était fixé sur le choix des plus anciennes, des plus belles et des plus hautes productions du « génie national ». Ce choix, qui relevait du service des Monuments historiques depuis Mérimée, était encadré par les lois de 1913 complétées par l'Inventaire supplémentaire de 1927. Le système avait beau s'être décentralisé, il se contentait de 90 monuments protégés par an et d'une centaine d'inscriptions à l'Inventaire.

En peu d'années, la notion a connu une formidable extension :

- extension chronologique vers le temps présent, après le tollé qui a suivi la destruction des halles de Baltard en 1970, et qui a amené la protection de l'architecture du XIX^e et même du début du XX^e siècle ;
- extension topographique, qui a amené la protection des sites, des centres villes, des paysages (comme Bougival pour les impressionnistes ou la côte sauvage à Belle-Île) ;
- extension catégorielle surtout, qui s'attache, parce qu'ils sont typiques d'un monde disparu, à tous les témoignages de la vie quotidienne : fermes, lavoirs, instruments d'artisanat rural, cinémas, boutiques, usines, tout ce à quoi ont fait droit les écomusées ;
- qui sait si je n'ai pas moi-même contribué à cette extension par la notion de « lieu de mémoire » en 1984, au nom de laquelle – Marie-Anne Sire l'a montré – 250 « lieux » ont été protégés ;
- extension de la notion, surtout, vers un patrimoine « immatériel », fait de traditions orales, de spectacles vivants, de modes de vies : tout ce que les Anglais appellent *intangible cultural heritage* (patrimoine culturel immatériel) et dont une convention de l'Unesco en 2008 a commencé de dresser la liste, à côté du patrimoine mondial : on y trouve par exemple le Ballet royal du Cambodge ou le chant polyphonique géorgien.

On voit ce que peut représenter le passage à la limite de la notion, sans parler de son extension métaphorique, puisque l'on parle maintenant couramment de patrimoine linguistique, génétique ou constitutionnel.

Conclusion pratique : la métamorphose de la notion de patrimoine a fait de lui, pour le dire brutalement, le contraire de ce qu'il était : du plus élevé et rare de la création, il est passé au quotidien le plus traditionnel :

- il relevait par définition de ce qui était hors d'usage, soustrait à l'univers marchand, appartenait au monde des archives, des musées ; il joue un rôle central dans l'économie des sociétés démocratiques ;
- il était l'expression de la culture, et même la plus haute ; il a envahi la nature elle-même.

Bref, c'était autrefois les traces les plus remarquables du passé ; c'est aujourd'hui la totalité des traces du passé en tant que passé. Le patrimoine a quitté son âge historique, national et monumental pour entrer dans un âge mémoriel, social et identitaire.

Ministère de la culture et de la communication

Concours interne de chargé d'études documentaires

SESSION 2016

Épreuve orale d'admission n°1

17-DEC4-05275

Conversation avec le jury ayant pour point de départ le commentaire d'un texte relatif au monde contemporain, portant sur un sujet d'ordre culturel et social.

(Préparation : 20 minutes ; durée : 20 minutes ; coefficient 3)

SUJET n°25

Berlin La culture comme vecteur d'intégration

Dans le cadre du projet « Multaka », des visites guidées par des réfugiés pour des réfugiés, de Syrie et d'Irak, sont proposées avec succès depuis décembre 2015 dans quatre musées de la capitale allemande

BERLIN ■ Le projet « Multaka » forme des réfugiés au métier de guide de musée, afin que ceux-ci assure ensuite eux-mêmes des visites gratuites, en arabe, aux migrants. Alors que les initiatives se sont multipliées aussi bien dans la société civile que dans les institutions culturelles en vue de l'intégration des migrants, le projet Multaka a été érigé en symbole de la « Willkommen Kultur », la culture de l'accueil prônée par la chancelière allemande Angela Merkel – et son désormais célèbre « nous allons y arriver » en Allemagne. En 2015, l'Allemagne a accueilli 1,1 million de migrants, dont 79 000 ont rejoint le Land de Berlin.

Ce programme de médiation culturelle original, lancé par les Musées d'État de Berlin, a connu un succès immédiat et fulgurant. Depuis sa mise en place en décembre 2015, plus de 4 000 visiteurs ont participé à ces visites qui sont proposées deux fois par semaine dans quatre musées : au Musée d'art islamique et au Musée du Proche-Orient, deux musées distincts hébergés dans un même bâtiment du Musée de Pergame ; au Musée d'art byzantin abrité au Musée Bode, et enfin au Musée historique allemand, qui ne fait pas partie des musées d'État de Berlin.

Le mot arabe « *multaka* » signifie en français « lieu de rencontre, forum ». Selon Stefan Weber, directeur du Musée d'art islamique et l'un des initiateurs du projet Multaka, ces guides ne se contentent pas de réciter ce qu'ils ont appris, mais choisissent des artefacts qui sont significatifs pour eux. « *À l'aide des objets de notre passé, des questions de notre présent sont débattues. Les musées deviennent des espaces de réflexion sur les identités collectives. Plusieurs milliers de personnes déplacées ont ainsi visité les musées, pour discuter activement, et c'est important, de leur histoire et de l'histoire allemande* », souligne-t-il.

Rapide mise en œuvre

L'idée de Multaka a surgi à l'automne dernier, en marge d'un autre projet, le « *Projet d'archivage du patrimoine syrien* », autour de la constitution depuis 2013 d'une base de données pour évaluer les dommages subis par le patrimoine en Syrie. La documentation recueillie, qui comprend plus de 100 000 photographies, plans, ainsi que des scans en trois dimensions, pourra servir ultérieurement à des fins de reconstruction. Une fois l'idée émise, le projet Multaka a été mis en place



Bachar al-Chahin, guide syrien, reçoit un chèque de 85 000 euros des mains de la ministre allemande de la Culture. Cette aide devrait permettre d'étendre le projet Multaka à la création d'ateliers interculturels. © Photo : I. Spicer.

à une vitesse surprenante. Le ministère fédéral de la Famille a immédiatement débloqué les fonds nécessaires, et les musées, notamment leurs services de médiation, se sont mobilisés très rapidement. Le projet a commencé début novembre, et cinq semaines plus tard les premières visites avaient lieu, relève Robert Winkler, son responsable. La réussite escomptée était pourtant incertaine. « *Nous étions persuadés de la pertinence du concept, explique Robert Winkler, mais au départ, nous nous sommes*

demandé si ça allait fonctionner. Il s'agit d'un public sensible, constitué de réfugiés, qui ont vécu des situations dramatiques et traumatiques. Voudraient-ils visiter des musées ? »

Les organisateurs ont toutefois été vite rassurés : le succès a été au rendez-vous, les visites ont fonctionné à plein dès le début. Le programme répond à une forte demande, observe Robert Winkler. Alors que les réfugiés consacrent une grande partie de leur temps à des démarches administratives pour leur demande d'asile, visiter un musée leur fournit une distraction du quotidien.

Au Musée de Pergame, Syriens et Irakiens ont une relation directe avec les objets exposés. Au Musée historique allemand, les visites portent essentiellement sur la période de l'après-guerre. L'exemple de la reconstruction de l'Allemagne après la Seconde Guerre mondiale est porteur d'espoir.

Robert Winkler précise que le succès du projet tient à la mobilisation et au soutien des institutions, mais aussi à l'enthousiasme et à la conviction de tous les participants. Le réseau tissé par le Musée d'art islamique avec la Syrie depuis plusieurs années a également été primordial. Au départ, dix-neuf guides, syriens et irakiens, ont été recrutés par le bouche-à-oreille

parmi des migrants berlinois ; ils ont suivi une formation de quatre jours. Certains, pour être archéologue, islamologue, architecte ou artiste, ont un lien avec l'art. Mais d'autres sont musicien, économiste ou bien encore juriste. Cette diversité est une richesse, souligne Robert Winkler, et permet de développer une nouvelle approche. Les réseaux ont également joué un rôle primordial pour faire connaître le projet parmi les réfugiés. Sur le conseil des guides, les organisateurs ont dans un premier temps activé les réseaux sociaux : les visites étaient annoncées exclusivement sur la page Facebook du projet. Par la suite, des flyers ont été imprimés, et un site Web est en cours d'élaboration : « *Nous nous sommes d'abord assurés que le programme fonctionne, avant de nous occuper des structures. En temps normal, nous aurions sûrement fait l'inverse. Mais là, il s'agissait de pouvoir aider les gens rapidement* », indique Robert Winkler.

Des guides très investis

Bachar al-Chahin, l'un des guides du projet Multaka, apprécie particulièrement le contact avec les visiteurs. Il est arrivé à Berlin en septembre 2015. En Syrie, il était guide touristique, employé par la Direction générale des antiquités

et des musées du ministère de la Culture. Il s'est enfui une première fois de Syrie en 2013, après avoir été kidnappé par des forces rebelles. Sa vie n'a tenu qu'à un fil : un membre de la communauté locale l'a reconnu et il a été relâché. Quelques mois plus tard, il tente de rentrer en Syrie. Entre-temps, son appartement a été détruit et il dort pendant plusieurs mois au Musée national de Damas, tout comme une dizaine de ses collègues pareillement sans abri. La situation n'étant pas tenable, il part pour l'Allemagne. Seulement deux mois après son arrivée, il devient guide au Musée du Proche-Orient.

Les guides sont très investis dans le projet. Bachar al-Chahin a par exemple participé au recrutement de la deuxième vague de guides, portant ceux-ci au nombre de vingt-cinq. Il a également élaboré des statistiques sur les participants aux visites de Multaka : il s'agit essentiellement d'une population jeune et éduquée. Mais pour une minorité d'entre eux, les visites s'offrent comme leur première excursion au musée.

« *Beaucoup de visiteurs ont cette réaction : ces objets viennent de Syrie, d'Égypte, d'Irak, pourquoi sont-ils ici ?* », raconte Bachar al-Chahin. « *Je pense que c'est mieux que ces objets soient exposés dans différents musées du monde entier, parce que c'est un message pour l'humanité, et pas seulement pour le monde arabe ou musulman. C'est bénéfique pour la Syrie.* » Le guide explique également au public que ces objets se trouvent plus en sûreté en Allemagne, au lieu d'être menacés en Syrie ou en Irak. « *Les questions de provenance sont toujours complexes. Ces questions sont importantes et on ne doit pas les dissimuler, mais y répondre de manière honnête et ouverte. Mais c'est l'occasion de rappeler qu'une histoire commune lie nos deux pays, que des échanges culturels avaient lieu par le passé. Et de transformer cette expérience en message positif* », déclare Robert Winkler.

Un projet porteur d'espoir

Le projet Multaka a déjà reçu deux prix, dont un spécifiquement créé par le ministère fédéral de la Culture pour récompenser les initiatives culturelles d'aide aux réfugiés. Ce ministère a par ailleurs débloqué en avril 85 000 euros, afin de lui permettre d'entrer dans une seconde phase. Des ateliers interculturels ouverts aux réfugiés et à la population locale seront prochainement mis en place, dans l'objectif de favoriser l'échange et l'intégration des migrants. D'après Bachar al-Chahin, son expérience redonne de l'espoir aux migrants : il est syrien, réfugié, et travaille en arabe dans un musée. En outre, il a déjà été invité par l'artiste allemand Wolfgang Tillmans à exposer ses photographies dans un « *espace projet* ». « *Le musée est ma patrie* », conclut-il.



Dans le cadre de « Multaka », un réfugié est ici employé comme guide pour un public de réfugiés au Musée historique allemand, à Berlin. © Ph. Staatliche Museen Berlin, Museum für Islamische Kunst/A.R. Laub.

Isabelle Spicer, correspondante à Berlin

Ministère de la culture et de la communication

Concours interne de chargé d'études documentaires

SESSION 2016

Épreuve orale d'admission n°1

17-DEC4-05275

Conversation avec le jury ayant pour point de départ le commentaire d'un texte relatif au monde contemporain, portant sur un sujet d'ordre culturel et social.

(Préparation : 20 minutes ; durée : 20 minutes ; coefficient 3)

SUJET n°26



MÉDIAS&PIXELS

La défiance envers les médias continue à progresser

L'enquête annuelle de l'institut Kantar pour « La Croix » relève une dégradation des relations entre le public et les supports d'information

L'année 2016 n'a pas vu d'amélioration dans la confiance que les Français accordent aux médias. C'est en tout cas ce qu'indique l'enquête annuelle réalisée début janvier par l'institut Kantar pour le quotidien *La Croix*, et parue le 2 février sur un échantillon de 1 011 personnes majeures.

Tous les supports voient leur crédibilité baisser : 52 % des personnes interrogées ont confiance dans les informations qu'elles entendent à la radio (-3 points sur un an), 44 % se fient aux journaux (-7 points sur un an), 41 % à la télévision (-9 points sur un an) et 26 % au Web (-5 points sur un an).

Ces catégories ont leurs limites. De nombreux journaux, comme *Le Monde*, sont présents sur différents supports, alors que le Web mêle des médias aux profils variés. Mais la pente descendante est incontestable. Elle va de pair avec un intérêt en déclin pour l'actualité (64 % des personnes interrogées se disant intéressées, en baisse de 6 points) et une défiance envers les journalistes, dont 67 % des sondés jugent qu'ils ne sont pas indépendants des pressions des partis politiques et du pouvoir.

Paradoxalement, ces mouvements ont lieu sans corrélation évidente avec l'audience des médias : les supports numériques et les chaînes d'information en continu ont progressé en 2016, et même les journaux, dans leur majorité ont stabilisé leur diffusion

Cette relation dégradée entre les médias et le public est la conséquence, notamment, d'une évaluation parfois divergente des sujets dont il faudrait parler. L'affaire du « burkini », le braquage de Kim Kardashian, l'élection du président américain, Donald Trump, et la crise des migrants sont des sujets qui ont été trop couverts pour une majorité de répondants. À l'inverse, les affaires de pédophilie dans l'Eglise et la conférence de Marrakech sur le climat sont jugées insuffisamment traitées.

L'étude révèle aussi plusieurs paradoxes. Ainsi, les réseaux sociaux sont une source d'information qui progresse (+6 points, à 9 %) quand on veut approfondir un sujet. Mais 73 % des répondants déclarent ne pas avoir confiance dans les informations qui y circulent.

Les Français sont conscients des risques inhérents à ces plates-formes : 83 % des sondés y ont repéré des rumeurs et une nette majorité déclare toujours lire un contenu et vérifier son émetteur avant de le partager avec son réseau.

Un « monde coupé en deux »

Malgré cela, la rémanence de certaines fausses informations, testée dans l'enquête, est importante : 39 % des sondés continuent de croire que l'Etat a réservé plus de 77 000 logements HLM pour l'accueil de migrants ; 38 % que des maires de province font venir des personnes étrangères de Seine-



Saint-Denis dans leur ville en échange de subventions; 36 % que Hillary Clinton était malade durant la campagne présidentielle américaine; et 33 % que les usines de charbon allemandes sont responsables des pics de pollution de décembre 2016 en France.

Ces paradoxes s'expliquent par les fractures que fait apparaître l'étude détaillée des résultats. Ainsi, sur Internet, les sites et les applications mobiles issus de la presse écrite sont plébiscités par les cadres et les diplômés.

Mais les réseaux sociaux sont la principale source d'information des 18-24 ans et des employés. Plus troublant, les sympathisants du FN sont les seuls à les privilégier comme source d'information (30 %), quand tous les autres favorisent les sites de presse.

«Le monde semble coupé en deux, commentait le directeur de la rédaction de France Inter, Jean-Marc Four, lors d'une conférence de presse organisée jeudi 2 février pour la restitution de cette enquête. D'un côté, ceux qui se tournent vers les médias traditionnels, au moins en cas de gros événement. De l'autre, une partie qui n'écoute plus, ne regarde plus, ne lit plus ces médias, et que ceux-ci ne savent plus comment atteindre.»

Une situation qui est liée, aux yeux du directeur général de BFM-TV, Hervé Bérout, à «la montée des populismes et des extrémismes» et qui enfante selon lui «un

vrai désarroi des médias traditionnels». «Faut-il avoir des éditorialistes d'extrême droite ou d'extrême gauche? faut-il revoir les règles du temps de parole?», interroge-t-il.

Plus largement, les rédactions se posent la question de leur présence sur le terrain et de la relation directe avec le public. «Est-ce qu'on capte bien ce qui se passe? Est-ce qu'on sait entendre et se faire entendre?», se demande Michèle Léridon, directrice de l'information de l'Agence France-Presse.

Jean-Marc Four, lui, appelle à un rééquilibrage entre la place occupée par les éditorialistes et les commentateurs et celle du terrain; il pense que le dialogue direct entre journalistes et public, de vive voix ou par les réseaux sociaux, est une nécessité. ■

ALEXIS DELCAMBRE

milliards d'euros (dont une partie vient de l'Etat). En outre, les auteurs choisissent de ne pas prendre en compte le déficit de l'assurance-chômage des intermittents, évalué entre 320 millions et 1 milliard d'euros.

Plus largement, le calcul masque de très grandes disparités : l'audiovisuel bénéficie au total de 5 milliards d'euros d'intervention publique. A elle seule, la redevance qui finance France Télévisions ou Radio France pèse 3,2 milliards d'euros en 2012, auxquels s'ajoutent 357 millions d'aides du CNC, 446 millions d'exonérations de redevance, environ 400 millions de compensation de la suppression de la publicité et 462 millions de contribution à la diversité. Soit l'équivalent de 32 % de la production totale du secteur audiovisuel. Un chiffre proche de celui l'accès à la culture et au savoir (soutien équivalent à 29 % de la production).

A l'opposé, cinq secteurs sont jugés faiblement touchés par l'intervention publique (moins de 1 % de la production, entre 0 et 44 millions d'euros) : arts visuels, livre, architecture, publicité et industries de l'image et du son. Pour le patrimoine (1,1 milliard), le cinéma (476 millions), le spectacle et les concerts (830 millions) et la presse (844 millions), l'impact public varie de 5 % à 7 % de la production.

Au ministère de la culture, on fait remarquer que « *ces chiffres reflètent l'importance de l'offre publique dans le domaine de l'audiovisuel* ». On peut aussi rappeler que les chaînes contribuent largement, par le CNC et leurs obligations de production, au financement du cinéma français. Un système qui a été critiqué début décembre par la Cour des comptes dans un prérapport ou par la commission européenne, cette dernière s'étant depuis radoucie.

INDUSTRIE OU EXCEPTION CULTURELLE ?

Plus agréable aux oreilles de Mme Filippetti, on trouve dans le document cosigné avec Bercy l'affirmation que les géants d'Internet comme Apple ou Google « *captent* » une part de la valeur ajoutée, sans la financer.

Dans ces jeux d'influence, Pascal Rogard, dirigeant de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques, se démarque, il a refusé de participer à l'étude France Créative : « *S'efforcer de montrer son poids économique est en contradiction avec l'idée d'exception culturelle. Parler d'industrie culturelle, c'est se banaliser et entrer dans le jeu de Bruxelles.* » Nous verrons si l'effort d'affichage et de pédagogie du secteur est au final porté à son crédit.

Alexandre Piquard

Ministère de la culture et de la communication

Concours interne de chargé d'études documentaires

SESSION 2016

Épreuve orale d'admission n°1

17-DEC4-05275

Conversation avec le jury ayant pour point de départ le commentaire d'un texte relatif au monde contemporain, portant sur un sujet d'ordre culturel et social.

(Préparation : 20 minutes ; durée : 20 minutes ; coefficient 3)

SUJET n°28

Comment combattre les discriminations qui persistent dans le paysage culturel français?

Par Rachid Ouramdane. directeur du CCN2-Centre chorégraphique national de Grenoble
Libération, 8 septembre 2016

Le 19 septembre, Libération s'associe à la Maison de la danse de Lyon (<http://www.maisondeladanse.com/>) pour «La culture aux citoyens» (<http://www.liberation.fr/evenements/27-rencontre-laculture-aux-citoyens/>), une journée de débat à l'Université Catholique de Lyon. Rachid Ouramdane participera au débat.

«L'art où on ne l'attend pas».

L'art est aujourd'hui dans les théâtres, les musées, dans l'espace public, sur le web, dans les prisons, porté par des ONG dans des zones de guerre, dans des hôpitaux quand on lui trouve une vertu thérapeutique. Il est objet de placement financier pour certains, il est lieu de contestation pour d'autres. Il est social, relationnel, participatif, contextuel, processuel, numérique. On le voit vecteur d'émancipation dans les écoles, source de polémique dans les jardins de Versailles... Comment l'art peut-il occuper tant de lieux de notre quotidien, avoir rejoint autant de secteurs de l'activité humaine, avoir développé une telle masse critique et pourtant si peu contribuer à la reconnaissance de notre diversité culturelle ?

Un cruel manque de diversité

Les théâtres de France en sont la triste démonstration. Comment voir des théâtres avec des publics et des interprètes sur scène si peu représentatifs de notre diversité ? Comment avoir autant échoué malgré toutes les initiatives de démocratisation culturelle et permis qu'une partie de la société se retrouve tant isolée d'une autre ? Comment les centres de formation artistique, les commissions décisionnaires du secteur culturel, le champ de la critique, les responsables de lieux culturels peuvent-ils être si peu composés de «qui nous sommes» ? Faut-il, comme le chorégraphe Benjamin Millepied, alerter au travers d'un documentaire sur le manque de représentativité de personnes de couleur au sein du Ballet de l'Opéra de Paris ? Quoi qu'il en soit la prise de conscience de ce phénomène doit impérativement s'accompagner de dispositifs forts et volontaristes qui établissent de nouveaux usages. Le programme de formation 1er Acte, dispensé par le Théâtre National de Strasbourg, le Théâtre National de la Colline et le CCN2 Centre chorégraphique National de Grenoble, tente à sa façon de le faire. Nous ne pouvons pas nous limiter à mobiliser une conscience humaniste sur le problème mais c'est bien en identifiant des rouages souvent implicites et inconscients que l'on peut y faire face.

La promotion d'étudiants de 1er Acte se constitue de personnes victimes de discrimination dans la pratique de leur art. A l'instar de dispositifs de discrimination positive pratiqués dans certains pays, ce programme tente de favoriser des personnes afin qu'elles puissent se retrouver dans les circuits de formation et par la suite dans le monde professionnel. L'approche de 1er acte tente de rompre l'étanchéité des habitudes de recrutement. L'inclusion de cette jeunesse cosmopolite dans les parcours produira de l'art et de fait un imaginaire plus empreint de son pluriculturalisme. L'art de la danse à plusieurs occasions, s'est réinventé par sa capacité à mobiliser des communautés. Tel le chorégraphe Rudolph Laban avec la classe ouvrière de l'entre-deux-guerres, la danseuse Anna Halprin avec des groupes multiethniques ou des malades en fin de vie, le mouvement du voguing avec la communauté transsexuelle et gay des afro et latino-américains... Autant de pratiques artistiques savantes ou populaires qui ont ce dénominateur commun de l'expression d'une communauté minorée à l'intérieur d'une communauté plus large [...]